

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 367/SG/ESJ portant désignation des membres du Corps enseignant chargés de direction d'école.

n° 367/SG/ESJ

Ministère  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
12 septembre 1967

Numéro JO  
n° 11 du 10/10/1967

Date du numéro  
10 octobre 1967

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Les instituteurs dont les noms suivent sont commés directeurs d'école avec décharge de classe, pour compter du 23 septembre 1967. M. Stamm, instituteur de 11° échelon, Ecole du Stade: M. Bourdeau, instituteur de 10° échelon, Ecole boulevard le la République : M. Djama Youssouf, instituteur 2e classe, 3° échelon, Ecole du Quartier 6 : Mme Achard, institutrice 8° échelon, Ecole de la Plaine ; Mme Carrère, institutrice 10° échelon, Ecole de Boulaos. Art. 2.— Les instituteurs dont les noms suivent sont charges de la Direction d'école à compter du 23 septembre 1967: M. Hersi Prosper, instituteur 1° classe, 1er échelon. Ecole du Quartier 5 : M. Kassim Saïd, instituteur 11° classe, 2 échelon, Ecole du Quartier 2 ; M. Houssein Abdi Gouled, instituteur 1° classe, stagiaire, Ecole d'Ambouli : M. Zeinou Zénouladébine, instituteur 4° échelon Ecole de Tadjoura : M. Ali Ibrahim Mohamed, instituteur 2e classe stagiaire. Ecole de Dikhil : M. Pugnet, instituteur 4 échelon, Ecole d'Ali-Sabieh : M. Dauphin, Ecole de Dammerjog ; M. Alaoui Abdoul Magid, Ecole d'Arta : M. Romanetto, Ecole de Randa ; M. François, Ecole de Dorra ; M. Gaucel, Ecole de. Sagallou : M. Haye, Ecole d'Obock ; M. Lagier, Ecole de Yoboki ; M. Bouju, Ecole d'As-Ehyla ; M. Delage, Ecole de Holl-Holl. Art. 3.— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**ALI AREF BOURHAN.**